

Droits de l'enfant lors de placements en institution d'éducation spécialisée

Dans une démarche incluant les participant.e.s, cette journée souhaite apporter des éclairages tant sur le plan juridique qu'éducatif sur les liens entre éducations sociales et droits de l'enfant. Après avoir posé les fondamentaux instituant les droits de l'enfant, il s'agira de les approfondir sous différents angles (titularité, violence, risques), avec à chaque fois une mise en résonance de la dimension « des droits » avec la pratique de terrain. Les enjeux et les défis sont abordés dans une perspective pluridisciplinaire et systémique, incluant des exemples de situations difficiles apportées tant par les intervenants que par les participants, dans le but de lier théorie et pratique, et de stimuler ainsi une réflexion au-delà de positionnements parfois rigides.

Programme :

8h30-9h00	Accueil et installation dans la salle de travail. Café croissants
9h00-10h15	Différencier « droits de l'enfant » et « droits et devoirs » dans l'éducation de l'enfant. Bref rappel des fondamentaux, de leur sens et de leur portée au quotidien. Travail autour des questionnements des participant.e.s. Proposition d'outils et de ressources, partage d'expériences de terrain.
10h15-10h35	Pause café
10h35-12h15	Qui a quel(s) droit(s) sur qui ? Notion de légitimité destructive (approche contextuelle de la thérapie familiale), importance du lien et pluridisciplinarité (enfant, famille, IPE, thérapeutes, juge, etc..). Quelle place pour les droits de l'enfant dans la constellation familiale ? Les droits de l'enfant peuvent-ils être un guide face à la multiplicité des intervenants ?
12h15-13h45	Pause repas (au restaurant de l'hôtel) et moment d'échanges informels
13h45-15h15	Gestion de la violence : les droits de l'enfant ont-ils une place face à des actes violents de jeunes envers des pairs ou des adultes ? Peuvent-ils être mis en balance face à ceux des adultes (famille et professionnels) ? Expériences de réponses à la violence dans le cadre d'un foyer : comment préserver la nécessité de la règle, la personne de l'enfant et celle de l'adulte ?
15h15-15h35	Pause
15h35-16h45	Prise de risque, sortir du cadre : une démarche nécessaire ? Exemples de projets « hors normes » aux conclusions potentiellement positives. Les droits de l'enfant comme outils, comme réponse ?
16h45-17h00	Conclusion et remise des attestations (6 h de formation).